Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260511-2026_093_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. de Stéphane de SALLIER DUPIN, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 05 mai 2026

PRESENTS : BEAUDET Xavier, BERNARD Matthieu, BERNU Sylvain, BÉZARD Marie-Sergine, BIDANEL Nathalie, BOUGUET Julia, BOURRÉ Gilles, BOUZID Nathalie, BRUNET Jean-Maurice, CARIMALO Myriam, CORLAY Nathalie, de SALLIER DUPIN Stéphane, DELAITRE Véronique, DUBOIS Philippe, GALLÉE Fabienne, GERTSCH Vanessa, GROIGNO Rémi, GUEGUEN Manuella, GUYMARD Jean-Luc, LAMIRAND Dominique, LE DOLEDEC Brice, LE GUEN Nadège, LINTANF Goulven, LORMEL Nicolas, MACHLOUT Georgette, MARTIN Bertrand, RUSU Mihaela, SAGORY Thierry, THOMAS Ann-Gaël, THOMAS Christophe, URVOY Laurence

ABSENTS :

- BURLOT David donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- GIBIER-GODEL Tiphaine donne pouvoir à LORMEL Nicolas,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- RAVARD Antoine donne pouvoir à LE GUEN Nadège,

SECRETAIRE DE SEANCE : BERNARD Matthieu

Délibération n°2026-093

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 4

CADRE DE VIE
ECLAIRAGE PUBLIC – MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL

A l'issue du renouvellement électoral, la nouvelle équipe municipale souhaite engager un travail sur l'éclairage public répondant aux objectifs suivants :

- satisfaire les besoins des usagers,
- respecter la biodiversité,
- s'ouvrir aux nouvelles technologies en explorant toutes les voies de l'innovation en la matière,

et ce, dans une nécessaire sobriété budgétaire.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal la mise en place d'un groupe de travail thématique sur le sujet, composé de la manière suivante :

- Président : Jean Luc GUYMARD,
- 5 membres du Conseil municipal, dont 3 issus de la majorité et 1 de chaque minorité,
- 1 représentant du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, à qui la compétence éclairage public a été transférée par la Commune de Lamballe-Armor.

Ce groupe de travail serait chargé d'élaborer une stratégie éclairage public pour l'ensemble de la Commune sous un an, pour un déploiement de celle-ci pour la fin de ce mandat.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260511-2026_093_DELIB-DE

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- VALIDE le principe de mise en place d'un groupe de travail sur l'éclairage public, selon la composition proposée ci-dessus,
- DESIGNE les membres du Conseil municipal suivants pour y participer :
  - BOURRÉ Gilles
  - LE DOLEDEC Brice
  - THOMAS Christophe
  - RAVARD Antoine
  - THOMAS Ann-Gaël
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 13 MAI 2026

Stéphane de SALLIER DUPIN
Maire de Lamballe-Armor

Matthieu BERNARD
Secrétaire de séance

MAIRIE LAMBALLE-ARMOR
Côtes d'Armor